



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 25 MAI 2021

•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 25 mai, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 mai 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur PIERES Patrick, Madame TREMEL Emmanuelle

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commande composé de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, Evreux Portes de Normandie, Seine Normandie Agglomération et la Communauté de Communes des Forêts du Perche, selon les dispositions de l'article L2113-6 et suivants du code de la commande publique ; **ACCEPTÉ** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes **relative à la réalisation de l'étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure** ; **DESIGNE** Evreux Portes de Normandie en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé ; à ce titre, Evreux Portes de Normandie sera en charge des procédures de mise en concurrence ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus ; **DECIDE** que les marchés seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur ; **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie ou son représentant à **SIGNER**, notifier et exécuter les marchés conclus dans le cadre du présent groupement de commande, ainsi que les avenants éventuels, au nom de l'ensemble des membres du groupement ; **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de groupement de commande et avenants éventuels à intervenir et **SOLLICITE** toutes les subventions pouvant être obtenues au titre de cette opération.

Le montant total de l'opération concernée par la présente convention, hors aides financières, est estimé à 120 000 €HT. Ces investigations hydrogéologiques feront l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Les aides attendues sont de 80% du montant H.T. Le coût des études sera cofinancé par les 5 collectivités signataires de la présente convention de partenariat, selon une répartition définie de la manière suivante :

Collectivités	Clé de répartition
La Communauté d'agglomération du pays de Dreux	45%
Evreux Portes de Normandie	22%
Seine Normandie Agglomération	14%
La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France	10%
La Communauté de Communes des Forêts du Perche	9%

☞ **DECIDE**, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse – Volet « petite enfance », l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations La Farandole et La Jeanne d'Arc telles que définies ci-après :

Structures bénéficiaires	Intitulé de l'action	Attribution contractualisée dans le cadre du CEJ
Jeanne d'arc Evreux	Lieu d'accueil enfants-parents	4 500€
La farandole	Lieu d'accueil enfants-parents	11 000€

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tout autre document à intervenir.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à EPN, à passer avec la SAIEM AGIRE pour l'opération de reconstruction du mur séparant la Rue David à Evreux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) d'Evreux, géré par la SAIEM AGIRE. Le financement de chaque partie suit la répartition des travaux suivants :

Charge 100% EPN :

- Déconstruction et évacuation de la partie du mur de parement (partie haute) restée en place sur l'ensemble de la partie fragilisée au droit de la parcelle CROUS,
- Retrait des blocs bétons mis en place temporairement appartenant à EPN,
- Réfection du trottoir sur l'ensemble de la partie reconstruite.

Charge 100 % SAIEM AGIRE :

- Fourniture et mise en œuvre d'une clôture sécurisant la partie où seront posés les éléments de confortement type « gabions » et le local chaufferie existant.

Répartition 50/50 entre EPN et SAIEM AGIRE : 20 850 € HT à charge de chaque partie (TOTAL : 41 700 €HT)

- Reconstruction du mur par des gabions le long de la parcelle CROUS,
- Réalisation d'un mur bahut de 80 cm et pose d'une clôture au droit de la parcelle CROUS.